



CDAS PARIS

Jeudi 14 février 2008

Le Conseil Départemental de l'Action Sociale (CDAS) de PARIS du 14 février 2008 portait sur le BIL (Budget d'Initiative Locale) et, entre autres sujets, sur l'arbre de Noël 2008.

Au cours des débats l'administration a proposé de remplacer pour Noël 2008, à **titre expérimental**, le jouet par un chèque-cadeau, utilisable dans différents magasins. Faute de consensus sur cette proposition, nos trois Fédérations ont demandé un vote.

Ce **vote**, parfaitement **démocratique** s'est déroulé en toute légalité. Mises en minorité, les fédérations majoritaires (CGT – FDSU – FO) ont tenté d'obtenir l'ajournement de l'application de cette mesure (report à 2009), contestant ainsi la représentativité des autres organisations et des représentants des directions au sein de cette instance.

Le remplacement du jouet par un chèque-cadeau n'était certes pas inscrit expressément à l'ordre du jour mais le budget d'action locale incluant les dépenses relatives à « l'arbre de Noël », toute proposition s'y rapportant pouvait ainsi être débattue et retenue par consensus ou vote.

Dans la mesure où la Déléguée de Paris s'est engagée à faire une **enquête de satisfaction auprès des parents**, cette mesure, votée pour 2008, ne peut d'ores et déjà être considérée comme pérenne. En effet, selon les résultats de l'enquête un processus de réversibilité pourra éventuellement être engagé, après de nouveaux débats en CDAS.

Pour notre part, nous considérons que cette mesure constitue une progression aussi bien :

- pour les parents qui pourront choisir un cadeau en dehors du cadre restreint d'un catalogue,
- que pour nos collègues de la délégation de Paris qui verront leurs tâches allégées dans une période où les effectifs sont restreints.

Devant le comportement des organisations syndicales « majoritaires », on est fondé à se poser quelques questions :

- **les organisations « majoritaires » estiment-elles qu'il faut remettre en cause le principe même du paritarisme dans cette instance ?**
- **le vote organisations « minoritaires » + parité administrative pèse-t-il moins que celui des organisations « majoritaires » seules ?**
- **le fait d'être « minoritaires » constitue-t-il une entrave à la réflexion et à l'innovation ?**